



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
PLACE ROGER SALENGRO**
Arrêté de police N° 05/2024 (ST) du 02 février 2024

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Considérant qu'une fête foraine se déroulera sur le territoire
de la Commune du samedi 09 mars 2024 au mardi 19
mars 2024 et qu'il est nécessaire de réglementer le
stationnement des caravanes et véhicules des forains.*

ARRETE

- ARTICLE 1** *Les forains sont autorisés à stationner leurs caravanes et véhicules sur la place Roger Salengro du mercredi 06 mars au jeudi 21 mars 2024.*
- ARTICLE 2** *A leur départ, ils veilleront à laisser les lieux en parfait état de propreté.*
- ARTICLE 3** *Monsieur le Commissaire Divisionnaire chef de district de police de DOUAI,
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 02 février 2024*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

